



Litige locataire bail commercial :bailleur

Par **anastasia**, le **14/05/2008** à **16:08**

bonjourrrrrrr Mon locataire a subi un cambriolage avec dégradation il m'envoie la facture,rrrr
pose de volet roulant ,m'assurant que c'est l'assurance du bailleur qui doit payer.rrrr Je pense
que c'est son assurance qui doit régler?rrrrMerci de votr aidernrrnmireille

Par **Erwan**, le **17/05/2008** à **23:03**

Bjr, rrrrrles réparations suite à cambriolage durant la période de location sont à la charge du
locataire qui doit être assuré contre les risques locatifs.rrrrLe cambriolage trouve en effet son
origine dans l'occupation des lieux et non dans l'existence de l'immeuble lui-même. C'est donc
à l'assureur des locataires de payer.